



Le Souvenir
napoléonien
Société française d'histoire napoléonienne

Délégation de Nice Alpes-Maritimes



Statue d'André Masséna, maréchal d'Empire, Prince d'Essling, sur la promenade du Paillon à Nice

Bulletin de liaison

Numéro 006, Décembre 2016

Sommaire

Les Quatre fours à boulets des îles de Lerins (Partie 2) par Jacques Dimiez.....	2
L'Arrestation de Buonaparte à Nice et l'énigme Saliceti par Alexandre Gourdon.....	8
Mots-croisés par Guy Lindeperg, grille n°5.....	25
Remue-ménages de l'Empereur par Guy Lindeperg	26
Solutions des jeux du bulletin n°005 :	27

Les Quatre fours à boulets des îles de Lérins

par Jacques Dimiez

Partie 2

Les estivants nombreux qui visitent les superbes îles de Lérins peuvent encore apercevoir les vestiges des 4 fours à boulets construits sur les ordres de Buonaparte lorsqu'il était chargé de la défense des côtes entre Marseille et Nice.



Etat actuel des fours à boulets des îles de Lérins

Il ne reste que neuf fours à ce jour en France : 4 sur les îles de Lérins et 5 sur la côte nord de la Bretagne (à La Latte, Erquy, St-Brieuc, St-Quay-Portrieux, Camaret). Il en existait 94 sur la côte méditerranéenne en 1810 selon le dénombrement demandé par l'Empereur et réalisé par le Comité central des fortifications. Les 4 fours à boulets des îles de Lérins ont été terminés en février 1794 ; les deux fours de l'île St Honorat ont fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques en 1908. Autour des fours, les aménagements du type plates-formes, fossés, escarpes et contre-escarpes, merlons, talus, parapets, chemins de ronde... ont disparu et sont envahis par la végétation.

A. Les fours de l'île Ste Marguerite



Photo Jacques DIMIEZ

A1. Au Nord-Ouest, le four à boulet de la Batterie du Dragon qui fait face à l'île St Honorat est situé juste en avant d'un ancien bunker allemand datant de la guerre 39-45 sur lequel une

plate-forme a été aménagée pour les touristes. Il faut longer le bunker pour atteindre le site qui contrôle la sortie du Frioul et la baie de Cannes.



Photo Jacques DIMIEZ

La cheminée du four de la batterie du Dragon a disparu mais les rigoles et la voûte sont préservées.



Photo Jacques DIMIEZ

La partie antérieure est béante et ouvre largement sur le cendrier, le foyer et le glacis de sortie des boulets.



Photo Jacques DIMIEZ

A2. Au Sud-Est le four à boulet de la batterie du Vengeur et de la Batterie de la Convention, est perdu au milieu de la végétation. On ne le distingue plus depuis le chemin. Il est à l'état de ruine. La totalité de sa voûte a disparu. Les rigoles sont apparentes. Le cendrier est enfoui dans le sol. Les chaînes de protection ont été vandalisées et sont éparpillées sur le sol.



Photo Jacques DIMIEZ

B. Les fours à boulet de l'île St Honorat

B1. A l'Est de l'île St Honorat le four de la batterie des Républicains a été construit en 1793 sur la Pointe St Féréol après que l'île fut vendue comme bien national sous le nom de l'île Pelletier. La batterie contrôlait l'entrée Est du Frioul. La chapelle de la Trinité transformée en fortin servait de poste de garde et hébergeait les artilleurs.



Photo Jacques DIMIEZ

Actuellement la maçonnerie arrière du Four des Républicains est détériorée. La trappe d'enfournement des boulets est béante. Elle laisse apercevoir les rigoles à boulets sur leur plan incliné.



Photo Jacques DIMIEZ

La partie arrière éboulée laisse la pente inclinée béante.

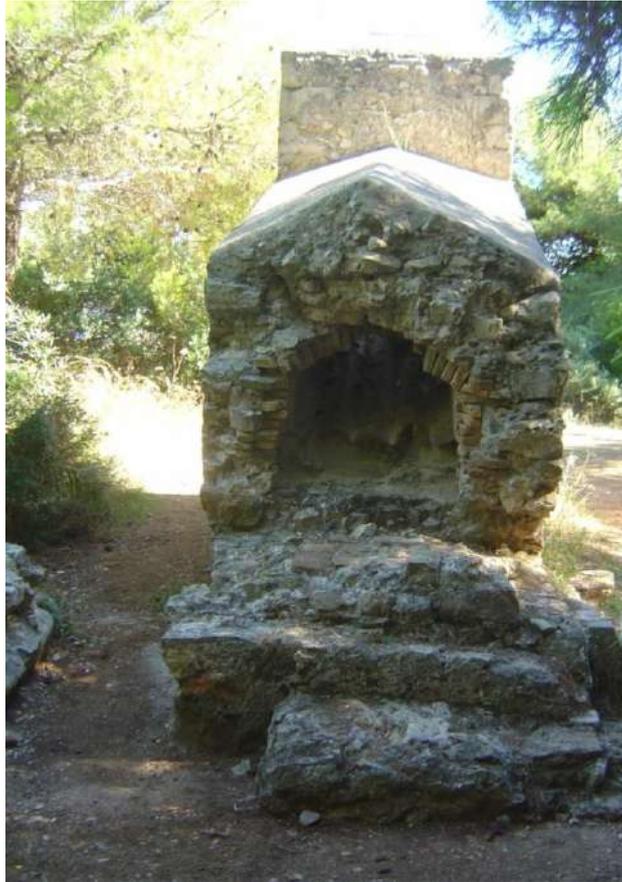


Photo Jacques DIMIEZ

B2. A l'Ouest de l'île St Honorat, le four à boulets de la batterie des Braves Gens sur la Pointe du Barbier a été construit en 1793. Les artilleurs utilisaient la Chapelle St Sauveur comme poudrière.



Ce four a été restauré... Il est le mieux préservé des 4 fours.



Mais des arbustes poussent à l'intérieur du plan incliné et la voûte est très dégradée...



Après avoir traversé plus de deux siècles, ces fours qui appartiennent à notre patrimoine historique napoléonien sont en cours de disparition. Ils se dégradent progressivement telles « *des sentinelles endormies* » (3). Les deux fours de St Honorat, classés aux Monuments historiques, sont les mieux entretenus. Compte-tenu de leur rareté et de leur originalité, ils mériteraient d'être réhabilités ne serait-ce qu'en la mémoire des milliers d'artilleurs qui ont participé à la gloire des armées françaises.

Jacques DIMIEZ

Bibliographie :

- (1) « Napoléon et la défense des côtes » par JF DELAUNEY (Chef d'escadron de l'artillerie de Marine) Edition Berget-Levrault Paris. 1890 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5601224v/f2.image>
- (2) « Napoléon a dit » de Lucian REGENBOGEN Editions les Belles Lettres. Page 141.
- (3). Site internet ARCHEAM 10 & article de André et Jacqueline TIRET
<http://dbiette.free.fr/archeam10/ar10tiret42-46.htm>
http://www.archeam.fr/sites/tiret_fours_boulets_lerins_bretagne.pdf
- (4). Fours à boulets : Site Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Four_à_boulets

L'Arrestation de Buonaparte à Nice et l'énigme Saliceti par Alexandre Gourdon

A Nice, au numéro 6 de l'actuelle rue Bonaparte, une plaque apposée en 1913 par les soins de l'*Academia Nissarda* rappelle que le général de brigade Napoléon Bonaparte, commandant l'artillerie de l'armée d'Italie a habité cette maison du 27 mars au 22 décembre 1794. L'entrée, modeste, de ce qui est devenu un immeuble surélevé et enserré par d'autres bâtiments ne nous permet pas d'imaginer ce que fut, à l'époque où Buonaparte y habitait, la confortable maison du comte Laurenti, son propriétaire, alors au numéro 1 de la rue de Villefranche.



Pourtant, ce lieu fut le théâtre d'une péripétie qui faillit bien mettre un terme définitif à la carrière naissante du grand Empereur.

Pour cela, il nous faut commencer le 11 juillet 1794. Ce jour-là, Buonaparte part de Nice en direction de Gênes. Il est accompagné de son jeune frère Louis, lieutenant, du capitaine Marmont, du lieutenant Junot, aide de camp provisoire et du chef de bataillon Songis des Courbons, un artilleur qui deviendra lui aussi général. Arrivé à Loano le 25 messidor an II (13 juillet 1794), Buonaparte rencontre le représentant Ricord¹.

La lettre de mission de Buonaparte :

Jean-François Ricord est représentant du peuple à l'armée d'Italie ; à ce titre, il remet à Buonaparte une lettre de mission datée du même jour, laquelle l'envoie auprès de Tilly², le chargé d'affaires de la République française à Gênes, pour l'engager à porter une réclamation insistante de nature à faire cesser un état de quasi complicité avec l'Autriche.

En effet, en dépit de sa neutralité, « la Superbe » n'avait protesté que du bout des lèvres lorsque les navires anglais avaient arraisonné la frégate *la Modeste* et assassiné son équipage dans le port de Gênes. On savait aussi, avec certitude, que loin d'empêcher les Autrichiens de violer leur neutralité, les Génois travaillaient à l'établissement de routes pour leur faciliter le passage.

Cette situation exaspérait Robespierre qui avait demandé à son jeune frère de contraindre la République génoise à manifester des « *marques éclatantes d'estime*. ».

Mais entre-temps, Augustin Robespierre, avait dû se rendre à Paris pour soutenir son frère, Maximilien, et c'est Ricord qui s'est chargé de rédiger les instructions.

A la lettre de mission, sont jointes des « *instructions secrètes* » au général Buonaparte, datées elles aussi du 25 messidor selon lesquelles :

« - Il verra la forteresse de Savone et les pays circonvoisins.

- Il verra la forteresse de Gênes et les pays voisins afin d'avoir des renseignements sur les pays qu'il importe de connaître au commencement d'une guerre dont il n'est pas possible de prévoir les effets.

- Il verra à approfondir, autant qu'il sera possible, la conduite civique et politique du ministre de la République française, Tilly, et de ses autres agents, sur le compte desquels, il nous vient différentes plaintes. »

Buonaparte va donc profiter de ce déplacement pour observer la topographie et noter les débouchés, les vallées et les différentes voies d'accès.

A cette mission d'observation, il semble bien qu'il ait ajouté, mais est-ce de sa seule initiative, une autre mission secrète en vue d'une action à exercer en Corse, alors occupée par les Anglais. En effet, à Gênes puis à Garessio, où il est resté quatre jours sur le chemin du retour, Buonaparte confère avec des patriotes corses réfugiés et particulièrement avec Michel Buonarotti, qui, depuis sa proscription par Paoli en 1791, est devenu agitateur révolutionnaire en Piémont, et a été nommé par la Convention, commissaire national des territoires occupés à Onégia depuis avril 1794.

Buonaparte quitte Gênes le 21 juillet. Après son arrêt à Garessio, il s'attarde, observe et ne rentre à Nice que le 10 thermidor (28 juillet). C'est ce même jour que Maximilien de Robespierre a été arrêté, blessé, et enfin guillotiné avec 21 de ses partisans dont son frère, Augustin et St Just.

Le 5 août, (18 thermidor), au matin, Buonaparte, qui s'était rendu alors au camp de Siga, près de Levens apprend l'arrestation et la mort de Maximilien de Robespierre et il décide de retourner à Nice.

Pour Buonaparte, comme pour Saliceti, cette arrestation et les exécutions qui ont suivi sont une catastrophe. Intimes de Robespierre le jeune, ils sont tous deux en première ligne de la répression qui va naturellement survenir. Un sentiment de terreur les environne tous deux. Ils n'ignorent pas qu'avec cette dernière fournée, ce sont pour la seule année 1794, trente-deux généraux qui ont été guillotins. Bien peu si l'on considère, toutes morts confondues, les 100.000 victimes de la Terreur, mais suffisamment pour rappeler qu'aucun général, ni représentant du peuple n'est à l'abri.

Avoir été l'ami de Robespierre le jeune peut être un motif suffisant pour justifier une mise en arrestation et ses suites, sans doute radicales.

Les lettres d'accusation de Saliceti :

Le 6 août 1794, depuis Barcelonnette, Antoine, Christophe Saliceti, représentant du peuple à l'armée d'Italie écrit à Arrighi³ :

« Je suis parti de Nice le 15 de ce mois (le 2 août), pour venir me concerter avec mes collègues à l'armée des Alpes sur l'expédition projetée en Piémont (...) A mon arrivée, j'ai appris l'heureuse nouvelle de la mort du nouveau tyran Robespierre). (...) Je compte repartir demain pour Nice avec mon collègue Albitte⁴. (...) A mon arrivée à Nice, je trouverai probablement Ricord émigré, mais s'il ne l'est pas, il sera arrêté, ainsi que le général Buonaparte, dont la conduite est plus que suspecte, et envoyé à Paris. Il me serait impossible de sauver Buonaparte sans trahir la République et sans me perdre moi-même. »

Une autre lettre du même jour, toujours de Barcelonnette, écrite en italien, à un destinataire inconnu, mais qui pourrait être Ange Chiappe⁵, précise ses intentions :

(...) J'ai appris ici la mort du nouveau tyran et de ses complices et je t'assure que mon cœur s'est dilaté de plaisir. Maintenant, on peut véritablement crier « Vive la République » !... Tu sais comme Ricord et Robespierre dominaient despotiquement l'armée d'Italie, quels abus y régnaient dans les finances. (...) Je suis certain qu'à mon arrivée à Nice, je trouverai Ricord parti et peut être aussi Buonaparte. S'ils sont encore à Nice, nous avons décidé de les faire mettre en état d'arrestation, et de les expédier immédiatement à Paris. Lors de mon séjour à Nice, j'ai été fort mal reçu par Ricord, qui ne voulait pas me voir à l'armée et Buonaparte a à peine daigné me regarder du haut de sa grandeur. Il est allé à Gênes, invité par Ricord, il y a sur lui des motifs de suspicion de trahison et de dilapidation.

Le même jour, les trois représentants, Saliceti, Albitte et La Porte (c'est ainsi qu'il signe son nom)⁶ écrivent une longue lettre au Comité de Salut Public.



Saliceti-Gravure XIXe siècle

Même en tenant compte de l'écriture et de l'emphase révolutionnaire, on est bien obligé de constater que les trois auteurs s'inscrivent dans une dramaturgie particulièrement théâtrale :

« *La tête du tyran est tombée et le voile se déchire...* » : Nous voilà effectivement en plein théâtre, ce voile c'est un rideau. « *Saliceti arrive après avoir échappé à la mort que des assassins lui avaient préparée sur sa route...* » : Il est exact que Saliceti a fait l'objet d'une tentative d'assassinat, et que le colonel La Converserie, chef de la 100^e demi-brigade a été tué. Il semble bien que dans cette agression il ne faille rien voir d'autre qu'une attaque de « *Barbets*⁷ » qui infestaient les routes... « *en rapprochant tous les faits, la trahison nous paraît évidente (...) depuis trois mois, La Porte et Albitte étaient à l'armée des Alpes ; ils n'ont vécu que d'incertitude, tandis qu'à l'armée d'Italie Saliceti était à charge à Robespierre et Ricord, et que ceux-ci l'éloignaient les plus qu'ils pouvaient des conseils...* »

« *Un plan de campagne avait reçu votre approbation ; il devait être secret, et surtout, il devait être exécuté. Eh bien ! Le plan est devenu public à l'armée d'Italie. Nos ennemis le connaissent ; ils savent si bien que l'armée des Alpes a été affaiblie, et ils comptent si fort sur l'inaction de celle d'Italie, qu'ils se montrent en forces supérieures sur tous les points.* » : Nous savons que si les coalisés se montrent en force supérieure sur tous les points, c'est que le siège de Toulon a retenu un nombre d'homme et du matériel considérable, que Carnot s'oppose pour l'heure à ce qu'on applique le plan de Buonaparte qui préconise la fusion des armées des Alpes et d'Italie, et qu'en conséquence les troupes françaises sont condamnées à

l'immobilité, alors que les Sardes et Autrichiens placent leurs troupes sans difficulté. Mais jusque-là, Buonaparte n'est, à priori, pas concerné.

Cependant, Saliceti, car c'est lui le rédacteur de la lettre, devient plus insidieux. Il poursuit : « *Il n'y avait que les opérations vigoureuses de l'armée d'Italie, du côté de Coni et de Ceva qui pousse (sic) dérouter le plan d'attaque de l'ennemi par une diversion puissante ; mais depuis trois mois cette armée n'a fait aucun mouvement (...) lorsque depuis longtemps, vous lui ordonnez de marcher sur Coni, on la laisse croupir dans la plus inconcevable stagnation. Sa formidable artillerie de siège est encore en ce moment sur les sables d'Antibes, où les chevaux, exposés depuis trois mois aux rayons du soleil, périssent de la manière la plus alarmante* ». : A ce niveau, Buonaparte n'est toujours pour rien dans cette prétendue inaction. Le désastre des chevaux est très exagéré, car Antibes, n'a rien des déserts sableux d'Egypte et les chevaux, comme ceux de Camargue où la chaleur est plus grande, supportent très bien le climat méditerranéen.

Saliceti poursuit : « *Enfin, il faut que vous sachiez que Buonaparte et Ricord lui-même ont avoué à Saliceti qu'on ne ferait que semblant d'assiéger Coni, mais qu'il ne fallait rien en dire aux représentants près l'armée des Alpes.* » : Voici la première accusation ciblée concernant Buonaparte. Elle n'est pas vraiment précise, même si Saliceti unit Ricord et Buonaparte, un représentant et un général d'artillerie, en vue d'en faire déduire un complot. De fait, qu'elle importance si le général en chef, qui n'est pas Buonaparte, rappelons-le, a décidé de faire une diversion du côté de Coni (Cuneo) ?

« *De là, nous concluons que nous étions joués par les intrigants et les hypocrites ; qu'on ne voulait pas exécuter votre arrêté, qu'on voulait, au contraire, laisser dans l'inaction une armée de 80.000 hommes qu'on voulait préparer des revers à l'armée des Alpes, flétrir les lauriers dont elle s'est couverte par son courage.* » : A ce niveau Saliceti, mélange l'armée des Alpes et l'armée d'Italie, qui n'a tout au plus que 40 000 hommes en activité. Il n'y a là, bien entendu, qu'exagération et spéculation.

« *Tel était, citoyens collègues, le plan bien connu aujourd'hui de Robespierre et Ricord ; il cadre parfaitement avec tous les mouvements de l'ennemi.* » : En fait, il n'y a que dix jours que les frères Robespierre ont été exécutés et Saliceti prétend connaître les plans à la fois de l'ennemi et de ses collègues à l'armée d'Italie, alors que rien, dans leur acte d'accusation n'en fait état, mais il adjoint Robespierre le Jeune à Ricord et Buonaparte, le complot s'étoffe.

« *Buonaparte était leur homme, leur faiseur de plans auxquels il nous fallait obéir.* » : Voilà Buonaparte ciblé, avec un peu d'exagération quand même ! On sait qu'à cette époque Buonaparte a une attitude plutôt soumise aux représentants, on sait aussi qu'il ne manque pas de prévenir, rendre compte de tous ses faits et gestes, et qu'ayant fait des plans, pour l'opération sur Oneille, il s'est ensuite contenté de les proposer. Il n'est en rien dans l'application, laquelle a été décidée avec l'accord de Saliceti.

« *Une lettre anonyme, datée de Gênes, nous a prévenu qu'il y avait un million en route pour corrompre un général.* » : Voilà une dénonciation simple pour ne pas dire simpliste qui pourrait s'appliquer à n'importe qui, un grand classique des époques les plus troublées, un général dit-il, mais lequel ? Il se garde bien de le dire.

« *Saliceti arrive, il nous apprend que Buonaparte s'est rendu à Gênes, autorisé par Ricord...* » : Curieusement, Saliceti, qui est rédacteur de la lettre se cite, comme étant extérieur, soulignant sans qu'il soit utile qu'il arrive seulement !

« *Qu'allait faire ce général en pays étranger ? Tous nos soupçons se fixent sur sa tête.* » (...) En réalité, qu'y a-t-il d'anormal à ce qu'un général se déplace aux ordres d'un représentant du Peuple, quand à la question du motif de son déplacement, c'est à Ricord de répondre, et notons au passage que Saliceti ne propose aucune réponse à cette question. Il n'a qu'une interrogation qu'il tente de transformer en accusation. Il poursuit par une longue diatribe contre Ricord qu'il accuse pêle-mêle d'avoir placé ses frères et ses parents dans

l'administration des vivres, d'avoir procuré un passeport à un émigré convaincu de trafic de vivres. Il accuse encore Ricord d'être prêt à émigrer avec le plan de campagne de l'armée d'Italie.

Et il conclut : « *Il importe d'abord d'écarter Ricord et Buonaparte ; nous allons prendre sur nous de nous assurer de leur personne, ainsi que de leurs papiers, et de vous les envoyer à Paris. Puis il ajoute, « Il importe ensuite qu'il n'y ait qu'une députation pour les deux armées des Alpes et d'Italie, parce que les opérations de l'une et de l'autre tendent au même but. »* : Il a beaucoup de finesse dans cette dernière et « innocente » proposition. En fait, Robespierre le Jeune exécuté, une fois Ricord probablement émigré, il restera, lui, Saliceti, seul à l'armée d'Italie. Parmi ses confrères de l'armée des Alpes, seul Albitte a quelque représentation, mais des trois représentants aux deux armées, c'est lui Saliceti, l'homme fort, et pour lui, regrouper dans sa seule main les deux armées, a certainement de quoi le séduire.

L'Ordre d'arrestation de Buonaparte :

L'ordre d'arrestation est signé le même jour, 6 août 1794 par les trois représentants :

« *Considérant que le général Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie a totalement perdu leur confiance, par la conduite la plus suspecte et surtout par le voyage qu'il a dernièrement fait à Gênes, arrêtent ce qui suit :*

Le général de brigade Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, est provisoirement suspendu de ses fonctions. Il sera, par les soins et sous la responsabilité du général en chef de ladite armée, mis en arrestation et traduit au Comité de Salut public, sous bonne et sûre escorte (C'est à dire à Paris). Les scellées seront apposés sur tous les papiers et effets dont il sera fait l'inventaire par les commissaires qui seront nommés sur les lieux par les représentants du peuple Saliceti et Albitte, et tous ceux desdits papiers qui seront trouvés suspects seront envoyés au Comité de Salut public. »



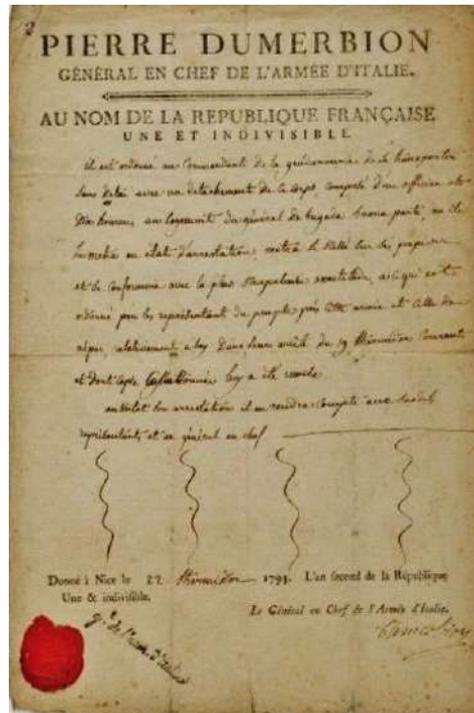
L'arrestation de Buonaparte- reconstitution

Le lendemain, 7 août, de Nice, Buonaparte, qui semble ne pas se douter de l'ampleur de ce qui se trame dans son dos, écrit à Tilly une lettre dans laquelle il lui annonce la chute de Robespierre et lui indique que : « *Nos opérations maritimes seront, je crois un peu contrariées; peut-être même absolument changées.* » Sans doute une allusion à un éventuel projet de débarquement en Corse qui aurait pu être envisagé lors de son séjour à Garesio.

L'Assignation à résidence de Buonaparte :

Le 9 août 1794, le général en chef Dumerbion⁸ reçoit l'ordre de faire arrêter et de suspendre le général Buonaparte, et signe à la même date l'ordre d'arrestation qu'il adresse pour exécution au commandant de la gendarmerie.

Buonaparte est arrêté par un certain Vieven, d'origine corse, chef de brigade de gendarmerie de Nice, sous l'autorité de l'adjudant-général Joseph, Antoine Aréna, frère de Barthélémy, député à l'Assemblée législative. C'est donc un officier supérieur, (l'adjudant-général est un grade intermédiaire entre colonel et général), Corse par ailleurs, qui connaît bien Buonaparte, qui est chargé de cette triste besogne. Tous les généraux arrêtés précédemment n'ont pas eu cet honneur. N'aurait-on pas cherché volontairement à le faire arrêter par ses compatriotes ?



Ordre d'arrestation de Buonaparte

Buonaparte est mis en détention à la villa du comte Laurenti, à Nice. Dumberbion pense un instant le faire enfermer dès le lendemain 10 août au Fort-Carré à Antibes, lieu de détention habituel des suspects, mais il semble bien qu'il se contente simplement, et probablement sur ordre de Saliceti, nous verrons plus avant dans quelles circonstances, de le maintenir aux arrêts, sous la garde de deux gendarmes.



Photo Jacques DIMIEZ

Une légende tenace, une iconographie talentueuse, le considèrent comme ayant été incarcéré au Fort-Carré d'Antibes. Rien ne vient confirmer cette version.⁹ Le peu de documentation,

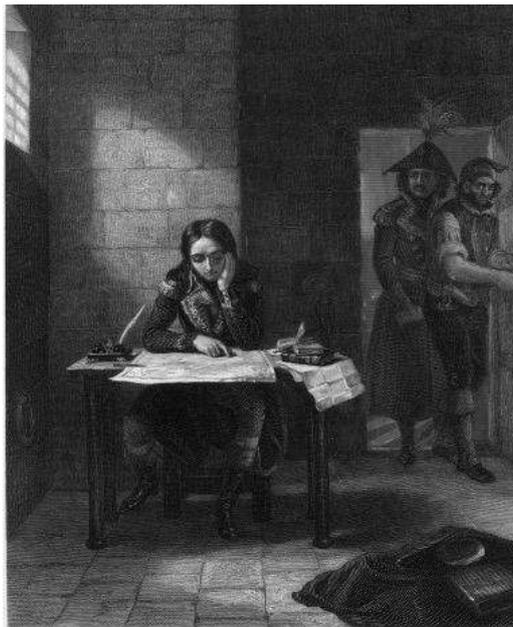
feuilletés épars ou cahier surchargés, conservé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes ne mentionne pas une seule fois son nom durant la période considérée. Nous avons élargi nos recherches à Grasse, où il aurait pu être également incarcéré, mais rien non plus ne le corrobore. C'est le fils de Laurenti, Vital, ou Vitalin, qui raconte dans ses mémoires recueillies par Madame Claveséna : « *Le comte Laurenti se rendit auprès des Représentants du Peuple, se porta caution pour Buonaparte, pria, supplia, et fit si bien que le général, dispensé du terrible voyage (à Paris) fut simplement condamné à garder les arrêts dans la maison de son hôte.* ». De plus, l'on sait avec certitude que l'arrière-petit-fils du comte Laurenti, Alphonse Laurenti-Roubaudi¹⁰ fera, sous Napoléon III, une demande en vue de l'obtention de la Légion d'honneur, et précisera pour justifier celle-ci, que c'est son aïeul qui s'est porté caution pour Buonaparte lors de son arrestation à Nice.

Les minces motifs de l'accusation de Buonaparte :

Quels sont les éléments de trahison, de dilapidation dont fait état Saliceti ? Que peut-on, concrètement, reprocher au jeune général ? Pas grand-chose sans doute, sinon cette proximité avec Augustin Robespierre, le frère de l'Incorruptible.

Mais quand même, cette mission à Gênes, est imprécise et nébuleuse, car on n'envoie pas un général avec quatre officiers juste pour porter une lettre à un représentant, fut-il de la République française. Il semble qu'il y ait autre chose, un non-dit, qui rende cette mission suspecte.

Notamment le plan de campagne pour l'expédition d'Oneille. Saliceti nous indique une voie lorsqu'il traite Buonaparte de « *faiseur de plans* ». Certes, ce plan avait été couronné de succès, mais à quel prix ? Car ce succès impliquait la fusion de l'armée des Alpes et de l'armée d'Italie, et c'est là où le bât blesse. Les représentants en mission à l'armée des Alpes, s'étaient opposés à ce plan, finalement adopté par le Comité de Salut public, dans la crainte, justement de se trouver soumis, relégués au second plan par Augustin Robespierre et Saliceti. Les événements, qui s'accélérent, réduisent ces craintes à néant car ces représentants, Albitte et Laporte, ses principaux détracteurs, voient néanmoins leurs pouvoirs étendus à l'armée d'Italie par le départ de Ricord pour Paris, pour y défendre sa tête contre l'accusation d'accaparement d'huile et bien sûr, lui aussi de complicité avec Augustin Robespierre.



Buonaparte en prison par J. Outrim

Des motifs d' « embrouillement » sous-jacents entre Saliceti et Buonaparte ?

Pour Buonaparte, seul demeure à Nice, Saliceti, son protecteur, et coreligionnaire, mais aussi son accusateur. La situation est critique, instable, et Saliceti ne peut ou ne veut pas trop s'engager à protéger Buonaparte, il l'a écrit, même si dans les faits on peut deviner que c'est ce qui se passe.

On a dit aussi qu'il y aurait eu entre eux, à ce moment-là un « embrouillement » à propos des affaires de Corse. Mais toutes les interventions en Corse sont sujettes à difficultés particulières. On a dit aussi qu'il y aurait eu une rivalité féminine. Il faut exclure la fille du comte Joseph Laurenti, Emilie, qui n'avait pas 11 ans¹¹ à cette époque. L'historien Jean Savant propose la mère d'Emilie, la comtesse Laurenti, mais rien ne confirme son hypothèse qui ne repose que sur des éléments subjectifs.

Dans ses « Mémoires », Barras affirme que Marguerite Ricord, l'épouse du Conventionnel et Maire de Grasse, avait été la maîtresse de Robespierre le jeune et qu'elle n'aurait pas été indifférente à Buonaparte. Mais lorsque Saliceti voulut aussi profiter des faveurs de la belle, il fut éconduit. Ce pourrait-il qu'il y ait là matière à jalousie ?

Mais les « mémoires » de Barras, ne sauraient constituer une source solide (...) selon Jean Tulard,¹² et nous verrons par la suite que cette hypothèse elle non plus, n'est pas envisageable.

En définitive Buonaparte se retrouve seul. Les rapports entre les deux hommes ont toujours été assez ambigus. Dès le début de leurs relations, Saliceti, s'est posé en protecteur de Buonaparte, de douze ans son cadet. Il est patent que Buonaparte a accepté, par nécessité, certainement, et peut être, dans son orgueil blessé, avec un sentiment refoulé d'humiliation, d'être un « protégé ».



Cette protection, Buonaparte l'a peut-être subie, mais en a indubitablement profité. Jusqu'à sa nomination au commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie. Jusqu'à ce que s'y substitue peu à peu la protection de Robespierre le jeune.

Saliceti, de son côté, accumule rancœur et désillusion. Il ne bénéficie pas de la reconnaissance à laquelle il est en droit de s'attendre, c'est ce qu'il souligne dans sa seconde lettre, « *Buonaparte a à peine daigné me regarder du haut de sa grandeur.* »

Mais est-ce suffisant pour transformer une rancœur en victimisation de son ancien protégé ?

L'enquête et la défense de Buonaparte :

Le 25 thermidor 1794 (12 août), les représentants Albitte, et Saliceti (qui est rentré de Barcelonnette), arrivent à Nice et font examiner les papiers de Buonaparte ; ils s'adjoignent pour ce faire les services de l'ordonnateur Denniée. Laporte, parfois nommé à cette occasion, n'est aucunement concerné, étant à l'armée des Alpes, et non d'Italie, il est resté à son poste à Barcelonnette.

Buonaparte est interrogé sur les détails de services par le général Dujard¹³ qui l'a remplacé. Il doit se justifier le jour même.

Il écrit une première lettre aux deux représentants concernés, qu'il est intéressant de commenter à la lueur des faits désormais connus avec certitude :

« (...) Me voilà flétri sans avoir été jugé, ou bien jugé sans avoir été entendu. (...) Ne m'a-t-on pas toujours vu dans la lutte, soit contre les ennemis internes, soit comme militaire contre les étrangers ? J'ai sacrifié le séjour de mon département, j'ai abandonné mes biens, j'ai tout perdu pour la République » : Buonaparte commence par souligner son adhésion à la Révolution, par l'évocation claire de sa fuite de Corse et par le dénuement de sa famille.

« Depuis, j'ai servi sous Toulon avec quelque distinction, et j'ai mérité à l'armée d'Italie la part de lauriers qu'elle a acquise à la prise de Saorgio, (où il n'était pas), d'Oneille, et de Tanaro : où il ne pouvait pas être non plus, le Tanaro n'étant pas une localité, mais un cours d'eau.

« A la découverte de la conspiration de Robespierre, ma conduite a été celle d'un homme accoutumé à ne voir que les principes ». : Mais il n'a rien fait, ni dit, ni écrit, hormis une lettre à Tilly, sur ce sujet, sa conduite a été celle d'un homme plutôt prudent.

« L'on ne peut donc pas me contester le titre de patriote. Pourquoi donc me déclare-t-on suspect, et l'on met les scellées sur mes papiers. L'on doit faire l'inverse : l'on devrait mettre les scellées sur mes papiers, m'entendre, me demander des éclaircissements, et ensuite me déclarer suspect s'il y avait lieu. L'on veut que j'aie à Paris avec un arrêté qui me déclare suspect. (...) Si trois hommes déclareraient que j'ai commis un délit, je ne pourrais me plaindre du jury qui me condamnerait. Saliceti, tu me connais, as-tu rien vu dans ma conduite de cinq ans qui soit suspect à la Révolution ? Albitte tu ne me connais point. L'on n'a pu te prouver aucun fait ; tu ne m'as pas entendu ; tu connais cependant avec quelle adresse quelquefois la calomnie siffle. (...). Entendez-moi, détruisez l'oppression qui m'environne, et restituez-moi l'estime des patriotes... »

La défense de Buonaparte n'est pas malhabile. Proposant que l'on examine ses papiers, qu'on l'interroge avant toute mesure, il se comporte en homme qui n'a rien à cacher, dans la certitude de la clarté de sa conduite.

Deux jours après, Buonaparte rédige une seconde lettre, aux mêmes destinataires dans un pathos révolutionnaire bien caractéristique :

« (...) Depuis que j'ai perdu l'estime des âmes libres le sentiment de ma conscience soutient mon âme dans le calme, mais les sentiments de mon cœur sont bouleversés et je sens qu'avec une tête froide mais un cœur chaud, il n'est pas possible de vivre longtemps dans la suspicion. » : Ouf !

Le même jour, 14 août 1794, il écrit à Saliceti pour lui envoyer le plan de Golfe-Juan, et l'informer qu'il a remis à Aréna un arrêté, trouvé dans ses papiers, par lequel il était ordonné de remettre 25000 livres à sa disposition pour l'artillerie de Corse. On peut en déduire que ses papiers n'ont pas tous été saisis ou bien qu'ils lui ont été très rapidement rendus.

Le retournement de situation :

Entre temps, arrive à Nice la garnison de Calvi qui avait obtenu d'être transférée en France et avec elle, beaucoup de patriotes et d'officiers favorables à Buonaparte. Son arrestation les a indignés. Parmi eux se prononce très haut Barthélémy Aréna, frère de Joseph Antoine Aréna, celui qui a participé à l'arrestation de Buonaparte. Barthélémy est membre de l'Assemblée consultative et avait été Commissaire du gouvernement de la ville de Calvi pendant le siège. Il était donc collègue avec Albitte, Laporte, Saliceti et Joseph Buonaparte.

A peine débarqué, il a appris l'arrestation de son compatriote. Avant d'arriver à l'hôtel occupé par les Représentants, il interpelle Joseph Buonaparte : « Je me charge de Laporte et d'Albitte, vois Saliceti. Ton frère est innocent. »

Par ailleurs, un officier de gendarmerie dont on ignore le nom, mais qui pourrait très bien être Joseph, Antoine Aréna lui-même, avait prévenu Albitte que le club de Nice et les patriotes étaient indignés de l'arrestation de Buonaparte.

Barthélémy Aréna croit connaître les motifs de l'arrestation de Buonaparte et il les expose à ses compatriotes : Il a été arrêté parce qu'il avait trop de crédit sur Robespierre le jeune et que ce crédit détruisait celui des autres Représentants. Il avait provoqué la jalousie. Mais aujourd'hui, ce n'était plus la jalousie, mais la peur qui avait motivé son arrestation.

Ses arguments ébranlent les hypothétiques convictions d'Albitte qui s'emporte contre Saliceti. Joseph plaide à son tour auprès de Saliceti. Bientôt, c'est Cipriani, le futur maître d'hôtel de Ste Hélène, qui peut annoncer à Joseph que son frère est libre.

La mise en liberté provisoire :

Car finalement, le 20 août 1794 (3 fructidor an 2), les représentants du peuple :

« Après avoir scrupuleusement examiné les papiers du citoyen Buonaparte, suspendu provisoirement (...) et mis en état d'arrestation après le supplice du conspirateur Robespierre, par forme de sûreté générale. Après avoir pris connaissance des ordres à lui donnés le 25 messidor par le représentant du peuple Ricord pour se rendre à Gênes et y remplir une mission spéciale, par l'arrêté dudit jour, et reçu de lui, un rapport par écrit du résultat de sa mission ; après avoir pris les renseignements les plus exacts sur la conduite antérieure dudit général et cherché la vérité dans plusieurs interrogatoires qui lui ont été faits par eux-mêmes ; n'ayant rien trouvé de positif qui puisse justifier les soupçons qu'ils avaient pu concevoir de sa conduite et de ses dispositions. Prenant en outre en considération l'utilité dont peuvent être à la République ses connaissances militaires et locales dudit Buonaparte, et voulant recevoir de lui tous les renseignements qu'il peut et doit donner sur la situation antérieure de l'armée et de ses dispositions ultérieures ;

Arrêtent que le citoyen Buonaparte sera mis provisoirement en liberté pour rester au quartier général, et qu'il sera incessamment rendu compte au Comité de salut public de l'opinion que l'examen le plus approfondi a donné aux représentants du peuple de la conduite dudit Buonaparte pour, après la réponse du Comité de Salut public, être statué définitivement. »

Buonaparte est donc mis en liberté provisoire, le 24 août 1794, quinze jours après son arrestation, les représentants n'ayant trouvé aucune pièce compromettante dans ses papiers, sinon la justification de son fameux voyage et le rapport qu'il en a fait. Même en cherchant bien, il n'ont rien trouvé. Evidemment !

L'attestation de reconnaissance vis-à-vis de Buonaparte :

Ces mêmes représentants qui l'avaient mis en accusation, se sentent obligés de se justifier auprès du Comité de Salut public dans une lettre du 24 août dans laquelle ils vont jusqu'à faire l'éloge de leur victime :

« (...) Par l'examen de ses papiers, et tous les renseignements que nous avons pris, nous avons reconnu que rien de positif ne pouvait faire durer sa détention plus longtemps. Surtout quand nous avons trouvé l'arrêté de Ricord, dont nous vous envoyons copie, par lequel ce représentant envoyait à Gênes le général Buonaparte, et que nous avons été convaincus de l'utilité dont nous peuvent être les talents de ce militaire qui, nous ne pouvons le nier, devient très nécessaire dans une armée dont il a, mieux que personne la connaissance, et où les hommes de ce genre sont extrêmement difficiles à trouver.

En conséquence nous l'avons remis en liberté, sans cependant l'avoir réintégré, pour tirer de lui tous les renseignements dont nous avons besoin, et nous prouver, par son dévouement à la chose publique et l'usage de ses connaissances, qu'il peut reconquérir la confiance et rentrer dans un emploi qu'au demeurant il est très capable de remplir avec succès et où les circonstances et la position critique dans laquelle se trouve l'armée d'Italie pourraient nous obliger de le remettre provisoirement, en attendant les ordres que vous pourrez donner à son égard. »

Une possible manipulation de Saliceti ?

De toute cette affaire, se dégage un malaise assez inexplicable ...

A moins que ! A moins que nous ayons été victimes, avec le Comité de Salut public, d'une manipulation.

Une certaine objectivité nous oblige à reconsidérer les relations entre Buonaparte et Saliceti.

Nous avons précédemment examiné les éléments de dissension qui auraient pu exister entre les deux protagonistes. Rancœur d'une position humiliante d'un côté, déception, manque de reconnaissance d'un autre, sont les quelques ingrédients que l'on ait pu retenir de façon plausible.

Mais, réexaminons le dossier tel qu'il ressort des pièces écrites, et surtout des comportements précédents et plus encore, des comportements ultérieurs :

La personnalité de Saliceti

Comme Buonaparte, c'est un Corse, Christophe Saliceti est né à Saliceto en 1757 ; il a donc, nous l'avons déjà noté, douze ans de plus que Buonaparte. Avocat à Bastia, il a été élu député du Tiers-Etat en 1789. Il plaide pour le retour de Paoli, alors exilé en Angleterre et pour l'intégration définitive de la Corse à la France. Ce n'est qu'en mars 1792 que Buonaparte et Saliceti se rencontrent à Ajaccio puis ensuite à Corte, rencontre qui les lie et qui va donner suite à un échange de correspondance aujourd'hui disparu.

En septembre 1793, il est élu à la Convention par son département et vote la mort de Louis XVI. Nommé commissaire de la Convention auprès de l'armée à Toulon, il est présent lorsque Dommartin, qui commandait l'artillerie a été blessé à Ollioules dans une escarmouche.

Buonaparte qui était rentré de Corse en juin 1793, était arrivé à Toulon le 12 septembre suivant et regagnait Marseille deux jours après. Saliceti et Gasparin qui ont établi leur quartier général au Beausset s'y trouvent aussi. Buonaparte décide d'aller saluer celui qui est son compatriote et protecteur déclaré, Saliceti.

Justement, se pose le problème du remplacement de Dommartin. Ne disposant d'aucun officier d'artillerie susceptible de remplacer le blessé, et en vertu de ses pouvoirs, Saliceti requiert le capitaine Buonaparte de prendre le poste vacant, et le fait nommer chef de bataillon. Buonaparte, rejoint le Beausset pour y prendre le commandement du parc d'artillerie le 16 septembre 1793.

« Dommartin blessé », écrira plus tard Saliceti, « nous avait laissé sans chef d'artillerie. Le hasard nous servit à merveille, nous arrê tâmes le citoyen Buonaparte qui allait à l'armée d'Italie et nous lui ordonnâmes de remplacer Dommartin. »

Il n'y a donc aucun calcul, aucune préméditation dans cette nomination. Comme l'écrit Saliceti, c'est l'effet du hasard. On ne peut prétendre que cette promotion soudaine et inattendue soit l'effet d'une protection particulière dont aurait profité Buonaparte. Il était là au bon endroit, au bon moment.

Il n'empêche que trois mois plus tard, il sera général de brigade, sur la proposition cette fois, de Saliceti et de Robespierre le jeune, mais il aura alors, démontré ses capacités. En termes de personnalité, Christophe Saliceti est un homme au caractère ardent. Aussi ambitieux pour lui-même que pour sa patrie à laquelle il s'identifie, il est inaccessible aux plaisirs et à l'argent. Doté d'une vitalité sans repos, il bouscule tout devant lui.

Plus tard, Napoléon dira de lui : « *Les jours de danger, Saliceti vaut cent mille hommes.* »

Un rapport du capitaine piémontais Viglietti, annexé au registre de l'état-major et daté du 14 mars 1796, deux ans plus tard, le présente avec une vérité sans fards :

« *...Saliceti est âgé de 36 ans, (en fait, 39 ans) il joint à la force de l'âge un caractère entreprenant rendu téméraire par les succès ; depuis la prise de Toulon, il se croit sûr de réussir dans les entreprises les plus difficiles. Il est jacobin déclaré mais affectant quelque modération, il a voté pour la mort de Louis XVI et est ami de Cacault. Enfin, il est attaché de toute manière, par son propre intérêt, au régime actuel, il prétend qu'il faut marcher entre l'aristocratie et le terrorisme pour trouver l'assiette d'un bon gouvernement. Tous ceux qui l'ont connu simple avocat en Corse, conviennent que ni l'argent, ni les femmes, ni les plaisirs d'aucune espèce n'ont de prise sur lui, l'ambition seule le domine. ...* »

« *Ni l'argent, ni les femmes, ni les plaisirs d'aucune espèce...* » : Voilà qui met bien à mal l'idée présentée par Barras à propos de l'épouse Ricord.

Seule ombre au tableau, la Duchesse d'Abrantès elle aussi, qui le décrit, moins brillant, dans ses mémoires : « *Cette pâleur jaune, ces lèvres qui blanchissaient à l'instant-même où il éprouvait une vive émotion. Tout en lui effrayait les yeux et l'âme.* ». C'est à croire qu'elle a confondu deux hommes, car ce portrait est tout à fait celui, bien connu, de Fouché. Mais nous verrons plus loin ce qu'il faut penser des souvenirs de la Duchesse d'Abrantès.

Saliceti se délivre un certificat de civisme

Donc, Maximilien de Robespierre a été exécuté, ainsi que Robespierre le Jeune, son frère et ami de Buonaparte. Du simple fait de cette amitié Buonaparte est en situation d'être suspect. Mais Saliceti est également l'ami d'Augustin Robespierre et le protecteur de Buonaparte. Il est donc fatalement suspect lui aussi, et à double titre. Sauf s'il prend tout le monde de vitesse et met Buonaparte en accusation. Il est renseigné quant au voyage à Gênes ; il a peut-être même eu sous les yeux l'ordre de mission délivré par Ricord. Et surtout, il l'a peut-être même lu avant le départ de Buonaparte pour Gênes.

Il est aisé d'en conclure, car c'est pure vérité, que Buonaparte, loin d'avoir intrigué s'est conformé aux instructions reçues. Il y a bien cette rencontre avec Buonarotti qui suscite quelque doute, mais l'on peut supposer que c'est à l'instigation de Saliceti lui-même, que cette démarche a été effectuée, entre corses ! On va faire ainsi d'une pierre deux coups.

En arrêtant Buonaparte, Saliceti se délivre un certificat de civisme, d'ailleurs, il le reconnaît implicitement lorsque dans sa première lettre au Comité de Salut public, il écrit : « (...) *il me serait impossible de sauver Buonaparte sans trahir le République et me perdre moi-même.* » Mais aussi, en arrêtant Buonaparte, il le met quasiment hors des griffes du Comité de Salut public.

Pour arrêter Buonaparte, on prend deux gendarmes corses, Viéven, et surtout, Joseph, Antoine Aréna, un autre corse, qui s'était signalé avec un autre corse encore, Cervoni et Buonaparte à Ollioules, le 30 novembre 1793, le jour où ce dernier a reçu un coup de baïonnette (d'autres disent d'esponon, ou de lance) à la cuisse. Sans doute va-t-il avoir quelques égards pour son compatriote et frère d'arme, car même si la révolution en Corse avait introduit un contentieux entre les deux familles, son aîné Barthélémy ne cachait pas sa considération pour les Buonaparte.

C'est exactement ce qui va se passer. Une garantie offerte au général Dumberbion, pour qui Buonaparte n'est pas un inconnu, l'accord tacite de Saliceti et la détention au fort Carré est évitée. Le général Dujard qui va examiner les papiers de Buonaparte a servi en Corse lorsque Buonaparte y naissait et s'en souvient sans doute un peu. L'ordonnateur Antoine Denniée, réputé pour sa rigueur et sa droiture avait servi dans le Var, et connaissait Buonaparte.

Au demeurant, il n'y a évidemment rien à trouver de compromettant dans ces papiers, sinon ce fameux ordre de mission pour Gênes, qu'il est important d'exposer et qui va servir à la réhabilitation de Buonaparte.

C'est sans doute ce qui explique que par deux fois, par écrit, Saliceti prévient de l'arrestation de Buonaparte. Non pas pour prévenir Buonaparte qui doit finalement être au courant, et qui d'ailleurs est étrangement passif lors de son arrestation, mais pour se préserver, si par un hasard malheureux, il ne pouvait arriver à ses fins. En effet, il pourrait alors démontrer ses intentions et la pureté de son patriotisme qui le forçait de dénoncer son protégé avant toute autre considération.

Dans la longue missive des représentants du 6 août 1794, très habilement, est souligné en premier le lien avec Robespierre, dont Saliceti sait que c'est l'élément le plus aisément attaqué ; volontairement mis en exergue, il en détourne les éventuels ennemis qui voudraient s'y intéresser. Il ne reste rien d'autre que la mission à Gênes qui peut être retenue contre Buonaparte, c'est bien ce qu'il faut obtenir. Il a les moyens de dégonfler la baudruche qu'il a lui-même soufflée.

D'ailleurs personne ne se soucie d'envoyer Buonaparte à Paris, au Comité de salut public, comme ils avaient promis de le faire. Quant à Buonaparte, on a lu sa lettre aux représentants, il se défend, assez mollement, et n'a pas un mot envers ses accusateurs, aucune rancœur à l'égard de ceux dont il est la victime.

Tout aussi étrange, est la suite, car contre toute attente, Buonaparte, puis Napoléon, ne prendra jamais aucune mesure à l'encontre des protagonistes de cette affaire, au contraire.

Les seconds couteaux, par exemple :

- **François, Sébastien, Christophe Delaporte**, connu sous le nom de Laporte ou La Porte. Député du Haut-Rhin, il avait voté pour la mort du Roi. Représentant du peuple à l'armée des Alpes, Il avait été envoyé à Lyon après la mort de Robespierre. En 1796, il est fournisseur aux armées, dans la compagnie Castelin, Flachet et Laporte. Le 7 nivôse an IV, Buonaparte écrit au Directoire : « *Je vous prie de donner des ordres pour faire arrêter à Paris les agents de cette compagnie. Ce sont les plus grands escrocs de l'Europe. Ils nous ont mis dans une situation bien embarrassante ; j'ai voulu faire arrêter Flachet et son beau-frère. Ces fripons se sont sauvés.* » Se sont-ils spontanément sauvés ou ont-ils reçu instructions ou conseil de disparaître ? On retrouve Laporte en Italie, près de Fouché, alors ambassadeur près la République Cisalpine, il continue semble-t-il à trafiquer et à s'enrichir. En 1799, Il obtient la fourniture de grains et liquides pour l'armée d'Italie, sous le nom de son agent Boissonet. Bientôt ruiné, il exercera sous l'Empire son métier d'avoué à Lure sans jamais avoir été inquiété. Il signera à Belfort l'acte additionnel aux Cent-jours et décèdera en 1823.

- **Viéven** va disparaître totalement.

- **Pierre Jadard Du Merbion, dit Dumberbion**, général de brigade en 1793 et général de division trois mois après. Il sert en Italie, vainqueur des Autrichiens à Cairo en 1794. Admis à

la retraite compte-tenu de son âge la même année, il n'aura aucune activité par la suite et décèdera dans les Ardennes en 1797.

- **Antoine, Louis Albitte**, député de la Seine-inférieure, a voté la mort du Roi. En 1800, il sera confirmé dans son grade d'adjudant général. Le 22 décembre 1801, il est nommé sous-inspecteur aux revues, décoré de la Légion d'honneur. Il servira en Russie et décèdera de fatigue lors du retour de la Grande Armée en Pologne en 1812.

- **Joseph, Antoine Aréna**, élu député, comme son frère au Conseil des Cinq-Cents de 1797 à 1798, va démissionner de son grade de chef de brigade de gendarmerie après le 18 brumaire. Il aurait été accusé d'avoir voulu tuer Buonaparte d'un coup de couteau lors de ce coup d'état. De son point de vue, il s'oppose par ce geste, légitimement à ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté, à une trahison envers la République.

Au demeurant, les couteaux sont très présents dans cette période. Et Buonaparte lui-même, sans aller jusqu'au geste, d'ailleurs impossible, n'avait pas hésité à écrire peu avant son arrestation en 1794, à Tilly « *J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre le jeune que j'aimais et que je croyais pur, mais, fut-il mon père, je l'eusse moi-même poignardé s'il aspirait à la tyrannie.* »¹⁴

De même, ce 19 brumaire, ne voit-on pas son frère Lucien Buonaparte, brandir lui aussi un poignard, se proposant de percer le cœur de son frère si par hasard il attentait à la liberté. Aréna, clairement, se déclare d'ailleurs opposant au coup d'état de Brumaire, et il est accusé en 1800 de participation à un complot destiné à assassiner Napoléon. Il est arrêté avec ses complices le peintre Topino-Lebrun, Demerville et le sculpteur Cerrachi. Mais son arrestation ne sera pas le fait de Buonaparte, mais de la responsabilité de Fouché, dans le cadre d'une « guerre des polices » que ce dernier mène contre Desmarests. Il sera cependant lui aussi exécuté en 1801.



- **Jean-Lambert Marchal, chevalier Dujard**, après avoir été chef d'état-major de l'artillerie sous Buonaparte il est général de brigade le 1^{er} avril 1795, sert en Italie, toujours sous Buonaparte à Ceva et se distingue à Cherasco en avril 1796. Il sera assassiné par les Barbets au nord du col de Tende en se rendant à Nice en juillet 1796.

- **Jean-François Ricord**, député du Var, a voté la mort du Roi. Représentant à l'armée d'Italie, la dénonciation dont il avait fait l'objet resta sans effet et il a pu reprendre sa place au Comité de législation. A nouveau décrété d'arrestation, il sera incarcéré puis amnistié dans la dernière séance de la Convention. Inquiété dans la conspiration de Babeuf, il est acquitté. Arrêté après le coup d'état du 18 Brumaire, il écrivit alors au Premier Consul et fut libéré. Compromis dans la conspiration de Malet il est arrêté en février 1807 et détenu à la Force. En

1808, il est assigné à résidence. Nommé lieutenant de police à Bayonne durant les Cent-jours. Il décède à Paris en 1818.

- **En ce qui concerne Saliceti**, observons son parcours postérieur à cette époque :

Républicain, il s'oppose au coup de force du 18 brumaire, et fait partie de la liste des proscriptions à prononcer, liste préparée par Sieyès. Buonaparte va rayer de sa main son nom de la liste et va le nommer ambassadeur à Lucques, puis chargé, à Gênes de présider à l'établissement d'une Constitution, destinée à tenter de préparer son annexion à la France.

Dès la constitution de la Légion d'honneur, il en devient membre en 1804. En 1806, il est envoyé à Naples comme ministre de la police générale auprès de Joseph Buonaparte : « *Mon frère, écrivait Napoléon, je vous donne un homme précieux, sur lequel vous pouvez entièrement vous reposer.* » Il prend en charge le ministère de la guerre, puis celui de la marine. Il y devint presque un vice-roi et s'attira de nombreuses inimitiés.

Quelque temps après que Murat a remplacé Joseph, il se démet de ses ministères, et part à Rome pour en préparer l'occupation avec en vue l'annexion. Après que le général Miollis s'est installé à Rome, il devient membre de la *Consulta* chargée de l'administration de la Ville Eternelle.



Saliceti-peinture probablement effectuée lors de son séjour à Naples

Lorsque les Anglais débarquent en Calabre, il retourne à Naples et l'énergie avec laquelle il prend les mesures qui s'imposent sauve la couronne de Murat. Le 20 décembre 1809, il est invité à déjeuner chez le ministre de la police, le général Maghella, qui lui avait succédé. Au cours du repas, il est pris d'un malaise inexplicable et rentre chez lui. Il ne devait plus en sortir et décèdera trois jours après. On se perd en conjectures sur cette mort mystérieuse.

Nous voyons bien qu'aucun des protagonistes de cette affaire, bien que certains aient agis particulièrement mal contre lui après le 18 brumaire, n'eut à se plaindre de Buonaparte. Ce fut souvent le contraire.

Un mois après ces événements, la confiance est tout à fait revenue, les griefs effacés, et nous voyons, avec quelque étonnement, Saliceti lui-même, charger Buonaparte des préparatifs nécessaires en vue d'une expédition maritime destinée « *à délivrer la Corse de la tyrannie des Anglais* », expédition qui, du reste ne se réalisera pas.

Le traumatisme de son arrestation demeure cependant présent à l'esprit de Buonaparte. Il s'en fait l'écho dans une lettre à Jean Joseph Prix Deschamps qui occupe les fonctions d'adjoint au commissaire des guerres le 1^{er} septembre :

« (...) On faisait un grand mystère de mon voyage à Gêne ; cela m'a même occasionné quelques moments d'ennui, mais cela est terminé. »

En effet, cela est terminé, totalement terminé.

Conclusion en forme d'épilogue

Laure Permon, devenue par la faveur de son mari, Junot, et par la grâce de Napoléon, Duchesse d'Abrantès, nous raconte dans ses Mémoires que quelques temps après, sa mère, Madame Permon, étant à Paris, recevait beaucoup les Corses, tels Moltedo, Aréna, Arrighi, Saliceti et, bien sûr Buonaparte dont Junot était l'ami et l'aide de camp.

A quelques temps de là, le 27 mai 1795, peu avant la chute de la Convention, Saliceti est décrété d'arrestation, sans autre raison que celle d'avoir quitté la salle des séances après qu'Escudier, autre conventionnel fut décrété d'arrestation. Il alla trouver refuge chez madame Permon. Le lendemain matin sans prévenir, Buonaparte frappa à la porte et fut introduit dans l'appartement. Sans doute à la recherche de Saliceti qu'il savait n'être pas rentré chez lui, ses soupçons s'étaient portés chez la mère de la future Duchesse d'Abrantès.

Selon cette dernière, la gêne qu'il ressent à son arrivée conforte ses soupçons et il se retire convaincu de la présence de Saliceti.

Il fera porter, en port payé, quelques jours après, à madame Permon la lettre suivante :

« Je n'ai jamais voulu être pris pour dupe ; je le serais à vos yeux si je ne vous disais que je sais depuis plus de vingt jours que Saliceti est caché chez vous. Rappelez-vous mes paroles, madame Permon, le jour même du 1^{er} prairial. J'en avais presque la certitude morale. Maintenant je le sais positivement. Salicetti, tu le vois, j'aurais pu te rendre le mal que tu m'as fait, et en agissant ainsi, je me serais vengé, tandis que toi, tu m'as fait du mal sans que je t'eusse offensé. Quel est le plus beau rôle en ce moment du mien ou du tien ? Oui, j'ai pu me venger et je ne l'ai pas fait. Peut-être diras-tu que ta bienfaitrice te sert de sauvegarde. Il est vrai que cette considération est puissante. Mais seul, désarmé et proscrit, ta tête eût été sacrée pour moi. Vas, cherche en paix un asile où tu puisses revenir à de meilleurs sentiments pour ta patrie. Ma bouche sera fermée sur ton nom et ne s'ouvrira jamais. Repens-toi, et surtout apprécie mes motifs. Je le mérite car ils sont nobles et généreux.

Madame Permon, mes vœux vous suivent ainsi que votre enfant. Vous êtes deux êtres faibles sans nulle défense. Que la Providence et les prières d'un ami soient avec vous. Soyez surtout prudente et ne vous arrêtez jamais dans les grandes villes. Adieu ; recevez mes amitiés. »

Et la Duchesse d'Abrantès précise que la lettre n'était pas signée.

A l'examen, nous notons que la Duchesse nous dit que Saliceti est décrété d'arrestation le 27 mai 1795, ce qui est parfaitement exact. Le soir même, Buonaparte dîne chez la Duchesse. Laquelle nous indique qu'il revient le lendemain matin. Possible, mais peu probable, car ce jour-là, il est allé faire antichambre au ministère de la guerre. Buonaparte écrit avoir parlé à Madame Permon le 1^{er} prairial, c'est à dire le 20 mai 1795. A cette époque, Saliceti, n'avait pas été décrété d'accusation, ne s'était donc pas enfui et Buonaparte n'aurait pas pu parler à Madame Permon puisqu'il était à Châtillon-sur-Seine, chez les parents de Marmont, où il a discuté pendant quatre heures avec Madame de Chastenay. Le lendemain, il est toujours à Châtillon et le surlendemain à Ragny, puis les jours d'après à Saumur pour ne rentrer finalement à Paris que le 25 mai.

Cependant, superbe lettre n'est-ce pas ? Pleine de bons sentiments et d'une haute élévation d'esprit. Bien écrite de surcroît, avec une syntaxe irréfutable.

Et pour cause, même si cette lettre est répertoriée dans la correspondance générale de Napoléon sous le numéro 304, elle fait l'objet de réserves, l'original n'a pas été retrouvé, et son authenticité est douteuse. D'autant plus douteuse que l'on sait que les fameux mémoires de la Duchesse d'Abrantès ont été hélas, plus que corrigés et au moins très retouchés par un romancier, célèbre, et qui fut aussi son amant, Honoré de Balzac.

Alexandre GOURDON

Notes

¹ Jean-François Ricord (1759-1818) Député du Var à la Convention, il avait voté la mort du Roi. Représentant du peuple à l'armée d'Italie.

² Jean Tilly, chargé d'affaires de la Convention nationale à Gênes de mars 1793 à septembre 1794. Il sera arrêté et enfermé dans une maison de détention à Paris d'où il ne sortira qu'après le règne de la Terreur. Les mémoires du temps n'en parlent que défavorablement.

³ Jean-Marie Arrighi (1751-1842) Député de la Corse à la Convention nationale après l'arrestation d'Andrei dont il était le suppléant. Il siègera au conseil des Cinq-Cents.

⁴ Antoine, Louis Albitte (1761-1812) député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale. Avait voté pour la mort du Roi. Adjudant-général, puis sous inspecteur aux revues, il décèdera de fatigue lors de la retraite de Russie.

⁵ Ange Chiappe (1760-1826) conventionnel de la Corse. Au Procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple.

⁶ François, Sébastien, Christophe Delaporte, plus connu sous le nom de Laporte ou La Porte (1760-1823) Conventionnel du Haut-Rhin. Il vota pour la mort du Roi. Envoyé à Lyon, il s'associa à toutes les mesures prises par Collot d'Herbois et Fouché. Membre du Comité de Sûreté générale, puis membre du Comité de Salut public. Représentant du peuple à l'armée des Alpes depuis le 22 avril 1794.

⁷ Brigands Niçois, opposés à la France révolutionnaire et instrumentalisés par la Maison de Savoie, ils se distinguèrent par leurs exactions et leur cruauté.

⁸ Pierre, Jadart du Merbion, (1737-1797). Avait servi en Allemagne de 1757 à 1761. En garnison dans les colonies d'Amérique de 1757 à 1773. Général de brigade à l'armée d'Italie en 1792. Général de division l'année suivante. Commandant en chef de l'armée d'Italie en janvier 1794. Commandant en chef de l'armée des Alpes et d'Italie en août 1794, vainqueur des autrichiens à Cairo. Retraité en novembre 1794.

⁹ Correspondance Générale, tome 1, Fondation Napoléon-Fayard 2004- n°235, p. 197_ Note qui contredit l'Itinéraire général de Napoléon 1^{er} de Schuermans.

¹⁰ Les deux fils de Vital Laurenti, Prosper et Charles, furent autorisés à adjoindre en 1832 le nom de leur mère, née Robaudi.

¹¹ Emilie Laurenti, second enfant du second mariage de Joseph Laurenti, était née en 1783. Son frère aîné, Vital en 1780. Elle épousera un notaire et décèdera en 1829.

¹² Jean Tulard –Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire-Droz-Geneves, Paris 1971.

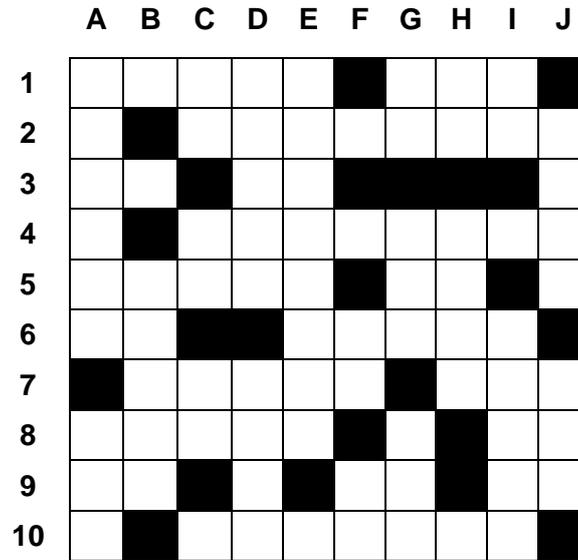
¹³ Jean, Lambert Marchal, chevalier Dujard (1739-1796)- A servi en Allemagne en 1760-1762, puis en Corse en 1768 et 1769. Chef de brigade, commandant l'artillerie à l'armée d'Italie en 1793. Général de brigade provisoire le 24 février 1794. Chef d'état-major de l'artillerie sous Buonaparte en 1794. Il le remplacera le 7 août. Sert à Ceva et se distingue à Cherasco en 1796. Assassiné par les Barbets le 21 juillet 1796.

¹³ Elzéar, Auguste Cousin de Dommartin (1769-1799). Général d'artillerie, il avait servi à Toulon comme chef de bataillon et a été blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche en attaquant les gorges d'Ollioules. Général de brigade en 1793. C'est lui que remplaça Buonaparte. Il servira en Egypte où il recevra deux blessures et périra du tétanos.

¹⁴ Correspondance générale, n°232 – Fondation Napoléon tome 1 –Fayard 2004

¹⁵ Albert Schuermans- Itinéraire général de Napoléon 1^{er} – Paris- Jouve et Cie 1911.

Mots-croisés par Guy Lindeperg, grille n°6



Horizontalement:

1. Ville de naissance de Napoléon III – En ce royaume Napoléon III décéda.
2. De par ce titre, il dirigea le Deuxième Empire français.
3. Théâtre romantique japonais – Transcendant, il aide à tourner en rond.
4. La mère de Napoléon III, une Beauharnais.
5. Fit en sorte de ressembler – Continent perdu.
6. Sodium au labo – Prénom du père et du fils de Napoléon III .
7. Lien de parenté de Napoléon III avec Napoléon 1er – Concerne les troubles obsessionnels compulsifs.
8. Contenants de protection des objets fragiles ou blessants - Possessif.
9. Démonstratif – Prix unitaire – Une adresse .
10. Épouse de Napoléon III.

Verticalement:

- A. Commune de Seine-Saint Denis et être manipulable – Philosophe piémontais mort en janvier 2016 auteur du « Pendule de Foucault ».
- B. Elle est dite religieuse.
- C. Île française dont la citadelle fut une étape vers le bagne – Cri aigu de Surprise – Ville de Seine-Maritime où, en 1830, séjourna Louis-Philippe.
- D. Affaire de prélèvement – « D'après ce qu'on a vu » pour le latiniste.
- E. Formes de triskels .
- F. Désigne une situation – 17ème lettre de l'alphabet phénicien et hébreu lettre complémentaire de l'arabe et du persan.
- G. En Mésopotamie – Avoir un fort ressenti – Nitrure de plutonium.
- H. Pas mort – Période d'une journée.
- I. Chanteuse de K-Pop née à Séoul (Corée du Nord) – D'une ressemblance frappante.
- J. Caractérisa la fièvre de l'or – Ce n'est point une péninsule!.

Remue-méninges de l'Empereur par Guy Lindeperg

Remue-méninges VI de l'Empereur:

VI-1 – Le petit chien:

Comment s'appelait le petit chien de Joséphine qui, par jalousie, mordit sauvagement le mollet du général Bonaparte ?

VI-2 – Soins de peau:

Pourquoi l'Empereur prenait-il si souvent des bains chauds et se frottait-il à l'eau de Cologne ?

VI-3 – Ville de Grasse:

A son retour de l'Île d'Elbe et après son débarquement au Golfe-Juan, l'Empereur est-il passé en la ville de Grasse ?

VI-4 – Un secret:

L'Empereur avait avec lui sa Grande Armée, ses Généraux et ses Maréchaux mais surtout il avait tout près de lui un protecteur discret mais efficace que l'on peut définir comme suit :

« Ni Dieu, ni homme, sa patience est reconnue. Quand il est passé, la conversation continue ».

Qui est-ce donc ?

VI-5 – Démonstration de cavalerie:

Napoléon 1er assistait à une démonstration de cavalerie et aux chevaux blancs avait été joints des chevaux alezans et des chevaux bais.

Pour savoir combien il y avait de chevaux en tout, il fut proposé à l'Empereur de prendre le nombre d'alezans et celui des blancs, d'en faire la somme, puis le produit et enfin de les ajouter, le nombre final obtenu étant 34.

Il lui fallut en faire autant pour les alezans et les bais et le résultat fut de 14.

Alors, Sir, combien de chevaux étaient donc présents à cette démonstration dans chaque catégorie et enfin au total?. L'Empereur très amateur de mathématiques trouva très facilement la solution, et vous?.

(Petit conseil de l'Empereur pour vous faciliter les calculs : poser **L** pour les chevaux blancs, **a** pour les chevaux alezans et **b** pour les bais).

Solutions des jeux du bulletin n°005 :

Mots-croisés de l'Empereur Napoléon 1er, grille n°5

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	N	I	C	E		P		E	T	E
2	O		H		B	O	T	T	E	
3		D	E	G	O			I		A
4	P	A	R	U		M	E	R	O	U
5		M	A	S	S	E	N	A		G
6	B	E	S		T	R	A	I	T	E
7	A		C	O	R					R
8		B	O	N	A	P	A	R	T	E
9	T	A			N	A	I		A	A
10	P	I	E	M	O	N	T		O	U

Solutions remue-ménages de l'Empereur bulletin n°005 :

Réponses au Remue-ménages V de l'Empereur:

V-1 – Mort de soif :

L'action se situe lors de l'expédition d'Égypte de Bonaparte et plus précisément au cours de l'exploration des territoires de la Haute-Egypte menée par Desaix. Pour des raisons assez floues 3 fantassins s'égarèrent dans les grandes étendues désertiques sans pouvoir retrouver leur unité. Ils sont donc contraints de survivre par eux-mêmes. Soit donc ces 3 hommes respectivement notés H1, H2 et H3.

Les faits:

- H1 décide de tuer H3 en plaçant du poison dans la gourde de H3,
- H2 décide de tuer H3 en perçant la gourde de H3.

Alors, H3 meurt, qui est donc le coupable ?

REPONSE:

Deux points de vue sont à analyser.

Point de vue n°1:

H2 est le meurtrier en raison du manque d'eau,

H3 est mort par manque d'eau en raison de sa gourde percée qu'il y ait de l'eau potable ou non, H3 n'a pas bu l'eau empoisonnée. Cette eau est comme une « bombe » qui n'aurait pas explosée car c'est un effet latent. Mais ce qui est sûr: H3 doit mourir.

Condamner H1 pour meurtre alors que H3 n'a pas bu cette eau, est-ce possible?

Sans l'action de H2, H3 aurait bu l'eau et serait sûrement mort.

Point de vue n°2:

H1 est le meurtrier en raison du poison,
H3 est condamné à mourir en buvant l'eau préparée par H1,
l'action supplémentaire malveillante de H2 ne peut pas aggraver la situation. C'est une potentialité. Avec les deux actions H3 est encore plus sûr d'y passer.
Priver un camarade d'eau empoisonnée est-ce un crime?
Dans l'absolu, grâce à H2, H3 aurait pu trouver une oasis et vivre.

Conclusion:

Sur le plan moral, l'intention condamne H1 et H2,
Sur le plan légal, c'est une affaire de jugement,
Sur le plan scientifique, on peut y passer des mois en argumentation!.

Autres réflexions:

Et si H3 avait bu de l'eau avant que la gourde ne soit vide?
Et si c'était H2 qui avait agi le premier?, H2 serait-il coupable?

V-2 – La croix de la Légion d'Honneur (ci-dessous croix du 1er type 1804-1806 dite de Boulogne):

Quelles explications pourriez-vous donner concernant la forme particulière et caractéristique de cette illustre décoration ainsi que son symbole créée pour la première fois, par Napoléon Bonaparte, par décret du 11 juillet 1804.
Vos réponses peuvent être en une seule phrase ou un paragraphe selon que vous en savez plus.

REPONSE Légion d'Honneur:

La plus belle création de Napoléon Bonaparte, vraie récompense individuelle aux méritants masculins civils de l'État et militaires du Premier Empire.
Étoile à 5 rayons doubles dont le centre circulaire est entouré d'une couronne de chêne et de lauriers et présentant à l'avant le profil de l'Empereur couronné avec la légende « NAPOLEON EMP. DES FRANCAIS » et au revers l'Aigle française tenant en ses serres la foudre avec la légende: « HONNEUR ET PATRIE ».
La croix suit le tracé géométrique du pentagramme ou étoile à 5 branches (la croix a 5 rayons blancs signalant la pureté, la vérité et la chevalerie). Au milieu de l'étoile à 5 branches se dessine un pentagone dans lequel s'inscrit le centre de la Légion d'Honneur avec l'Empereur, l'Aigle et les légendes décrites précédemment. L'ensemble suit la symbolique du chiffre 5, aussi important que la décade des pythagoriciens.

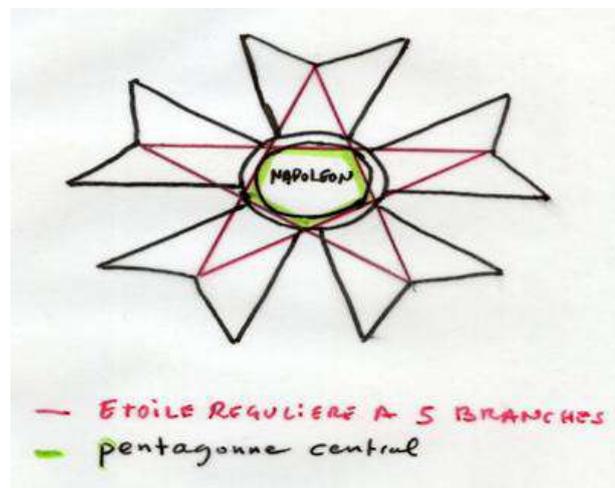
Le 5 est le chiffre de la Fraternité pythagoricienne et un porte-bonheur. Il représente l'homme parfait et sans tâche réunissant tous les éléments (cf Platon) en un grand équilibre et une vraie harmonie en associant la Terre (2) et le Céleste (3), le microcosme et le macrocosme.
5 symbolise l'union et l'accomplissement, mais aussi la force de l'homme au sein de l'univers. On retrouve l'Homme de Vitruve et de Léonard de Vinci. Le 5 est universel et immortel.

De plus, la croix, comme son tracé géométrique de référence d'étoile à 5 branches, répond aux critères fondamentaux du nombre d'Or $\Phi = 1,618$ émanant de la racine carrée de 5.
C'est donc une croix ou étoile d'Or traduisant la beauté, l'harmonie, la perfection, la puissance positive et les plus grandes des valeurs morales et de courage.
C'est bien la plus valeureuse et la plus Grande des décorations et des distinctions à respecter et à honorer.



Il n'y a pas de hasard et Vive l'Empereur Napoléon 1er.

CROIX ET ETOILE A 5 BRANCHES ET PENTAGONE CENTRAL



V-3- Le dernier cheval de Napoléon nommé « VIZIR » :

- De qui Napoléon reçoit-il, en 1802, en cadeau diplomatique « VIZIR », étalon arabe gris clair superbe entier de 10 ans ?

REPONSE: Du Sultan ottoman Selim III. Au moment de l'offrir, le Sultan se serait adressé à « VIZIR » en ces termes: « Va, mon cher VIZIR, va pour Mahomet, va pour ton Sultan, va et deviens le plus illustre cheval de Napoléon ». Et effectivement, il le devint.

- Lors de quelles batailles importantes « VIZIR » transporta-t-il Napoléon ?

REPONSE: Batailles de Iéna (14/10/1806) et de Eylau (08/02/1807).

- Dans quel lieu d'exil Napoléon sera accompagné de « VIZIR » ?

REPONSE: Sur l'Île d'Elbe.

- Après 13 ans de service et sa mort survenue à 33 ans le 30/07/1826, que devient le corps de « VIZIR » ?

REPONSE: Il est naturalisé et passe de mains en mains, de France en Angleterre (1826-1808) et revient en France, au Louvre jusqu'en 1904. C'est à cette date qu'il intègre les collections du musée de l'Armée de Paris et est exposé proche du tombeau de Napoléon 1er, faisant l'objet d'admiration des visiteurs. En juin 2016, le musée de l'Armée entreprend sa restauration sous la direction de Yveline Hugué et Jack Thiney spécialisés dans les matériaux organiques et la taxidermie: opérations, traitements, radios, comblement des fissures et déchirures, enlèvement des poussières, ré-hydratation et recoloration de la peau. Aujourd'hui, « VIZIR » est en vitrine climatisée à l'abri de toute dégradation.

- En 2006, « VIZIR » devient le héros de quel roman ?

REPONSE: Le roman de Philippe Thomas-Derevoque intitulé: « Le Vizir. Le plus illustre cheval de Napoléon ».

- A quelle date le musée de l'armée, à Paris, débutera-t-il sa restauration ?

REPONSE: En juin 2016.

Mise en page : Kevin Eliçagoyen

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A LA REDACTION DU BULLETIN ?
N'HESITEZ PAS A PROPOSER VOS ARTICLES A L'ADRESSE CI-
DESSOUS :**

Délégation Nice Alpes-Maritimes du Souvenir napoléonien

138 avenue des Arènes de Cimiez

06000 Nice

Tél : 06.14.11.47.07

Courriel : nice.delegation@gmail.com